

Actes de la séance du Mardi 19 Mars 2024

Déchets, usage du plastique... Comment accélérer leur réduction sur le territoire de la Métropole de Lyon ?



MÉTROPOLE

GRAND LYON

LA DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC
SERVICE PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNES

SOMMAIRE

5 La séance en 2 minutes

7 Introduction

8 **PARTIE 1.**
PLAN « ZÉRO PLASTIQUE ».
Quelles actions existantes à identifier et à valoriser ?
Quelles actions à amplifier ?

18 **PARTIE 2.**
PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.
En route vers un nouveau programme 2025-2030
pour la Métropole de Lyon !

27 Liste des personnes présentes

29 Ateliers collaboratifs
enrichissons collectivement le plan
« zéro plastique » de la Métropole de Lyon

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC)
Coordination : Sophie Hohmann - shohmann@grandlyon.com
Rédaction : Caroline Januel

Illustration de couverture : © Anais Mercey / Métropole de Lyon

ccspl@grandlyon.com
www.grandlyon.com

jeparticipe
grandlyon.com

Contexte

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public et le Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC) de la Métropole de Lyon souhaitent favoriser la connaissance et l'appropriation des enjeux des politiques publiques. Cette volonté se traduit par l'organisation de temps de dialogue entre les usagers, l'exécutif et les services métropolitains.

À cette fin, des professionnels de la Métropole de Lyon et des intervenants extérieurs sont réunis pour partager les réflexions et les expertises autour de la thématique choisie et en débattre (représentants des usagers, membres de la CCSPL¹, membres du Conseil de développement², étudiants de master, services de collectivités externes intéressés par le sujet...).

À l'issue de la rencontre, les éléments d'information et d'échanges de la séance sont capitalisés, diffusés auprès des participants et partagés plus largement (millenaire3.com ; grandlyon.com et ccspl.grandlyon.com). Voici les thèmes précédemment abordés :

- Mobilité : quelle place et quels usages de la voiture dans la métropole de Lyon ? (30 novembre 2023)
- Sobriété et précarité énergétiques : « rassemblons nos énergies pour en consommer moins dans nos logements... et réduire nos factures ! » (7 septembre 2023)
- Quelle trajectoire pour la prévention et la gestion des déchets de la Métropole de Lyon à horizon 2030 ? (31 mai 2022)
- Les déchets ménagers sur la métropole de Lyon : comment les réduire ? Comment mieux les trier (28 novembre 2019)
- Le Schéma directeur des énergies (SDE) 2019-2030 de la Métropole de Lyon (12 novembre 2019)
- Nouvelles mobilités : acteurs, DATA, gouvernance : quels enjeux ? Quelles évolutions ? (26 mars 2019)
- Le stationnement aux défis de la mobilité (2 juillet 2018)
- Stratégie d'aménagement numérique (6 juin 2018)
- Qualité de l'eau et polluants émergents (12 décembre 2017).

¹ Instance de participation citoyenne, composée d'associations et de représentants élus de la Métropole de Lyon

² Instance de participation citoyenne composée de citoyens et de représentants de la société civile

Pourquoi une séance d'information-débat sur la réduction des déchets et l'usage du plastique ?

Face aux enjeux liés à la santé et à l'environnement, la réduction des déchets et de l'usage du plastique est un des objectifs de la Métropole de Lyon. Complexe à mettre en œuvre, il concerne l'ensemble de la population et des professionnels. C'est pourquoi les élus et les services métropolitains ainsi que les acteurs engagés sur le territoire ont souhaité organiser une séance information-débat afin de :

- Partager le projet de plan Zéro plastique de la Métropole de Lyon
- Découvrir la stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique de Métropole Rouen Normandie
- Recueillir les préconisations des participants afin d'alimenter le plan Zéro plastique de la Métropole de Lyon
- Présenter le programme de réduction des déchets 2025-2030 de la Métropole de Lyon.

Les intervenants

La première partie de la séance repose sur la présentation du plan Zéro plastique de la Métropole de Lyon par :

- Claire DULIERE, chargée de projet, Zéro Déchet Lyon
- Laurence CAMPAN, responsable du service études et développement, Direction Déchets, Métropole de Lyon

Et le partage de la stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique de la Métropole Rouen Normandie par :

- Nathalie CORDIEZ, chargée de projets du Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique, Métropole Rouen Normandie

La seconde partie de la séance aborde le programme de réduction des déchets 2025-2030 de la Métropole de Lyon, au travers des interventions de :

- Fabien GUIDON, animateur du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Direction Déchets, Métropole de Lyon
- Sandrine VELOURS, manageuse de proximité, Enjoué (acteur engagé sur le zéro déchet).

Deux Vice-présidentes de la Métropole de Lyon sont également intervenues :

- Laurence BOFFET, Vice-présidente déléguée à la participation et aux initiatives citoyennes
- Isabelle PETIOT, Vice-présidente déléguée à la réduction et au traitement des déchets et à la propreté

La séance s'est déroulée en présence de Christian DEBIESSE, Directeur de la Direction Déchets.

La séance en 2 minutes

Les idées-clés à retenir

Comment accélérer la réduction des déchets et de l'usage du plastique ? Que font déjà la Métropole de Lyon et les autres métropoles ? Quelles orientations privilégier pour l'avenir ?

De quels plastiques parlons-nous ?

Couverts, assiettes, pailles, barquettes alimentaires, bouteilles et gobelets, touillettes à café, blisters, cotons-tiges, chips de calage... Les plastiques à usage unique sont une des cibles principales de la loi AGEC, de la loi climat et résilience, du décret de la stratégie « 3R » ... Ils sont interdits s'il existe des alternatives. Si ce n'est pas le cas, réduire leur consommation et revoir leur conception et leur étiquetage sont les orientations à privilégier.

Objectif Zéro plastique

Le plan Zéro plastique de la Métropole de Lyon s'inscrit dans le programme européen ERIC (*Elevating reuse in cities*). Celui-ci vise à diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets plastiques et à impulser les solutions de réemploi au sein des villes européennes. Avec l'appui de *Zero Waste France*, la Métropole de Lyon a élaboré un plan de réduction des déchets des plastiques à usage unique. Pour atteindre les objectifs d'ERIC en 2025, nul autre choix que d'amplifier les actions déjà réalisées par la collectivité et les acteurs du territoire et d'agir « plus vite et plus fort » pour l'avenir.

« Réduire l'utilisation de produits plastiques à usage unique (PPUU) », « développer le réemploi sur les sites et espaces publics gérés par la Métropole », « préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique » et « tendre vers un territoire zéro plastique » sont les quatre orientations privilégiées. Elles contribuent en outre aux objectifs de la collectivité inscrits dans le Schéma directeur des déchets 2030 et le prochain programme de réduction des déchets, le PLPDMA 2025-2030.

L'expérience de Métropole Rouen Normandie (MRN) contre la pollution plastique

70% des communes de MRN sont traversées par la Seine ou l'un de ses affluents et sont donc particulièrement vulnérables aux pollutions des macro et microplastiques. Dès 2018, MRN s'engage dans la COP21 avec la signature des accords de Rouen, prévoit diverses actions avec les entreprises, les citoyens et les associations et met en place des outils d'accompagnement du changement de comportement. En 2020, elle amplifie sa stratégie en fédérant les actions engagées par elle-même et par d'autres acteurs, en accompagnant les expérimentations de substitution et de changement d'usages, etc. Comme une démonstration grandeur nature de ces engagements, l'Armada 2023, accueillant 6 millions de visiteurs, a prouvé qu'un grand événement pouvait « économiser » près de 5000 kilos de plastique et 40 kilos d'emballages et être un modèle d'éco-exemplarité.

En route pour un nouveau programme de réduction de déchets pour la Métropole de Lyon !

La Métropole de Lyon prépare actuellement le PLPDMA 2025-2030, son nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Celui-ci entend répondre aux objectifs nationaux de réduction des déchets, voire aller au-delà. Si la dynamique locale engagée est plutôt favorable, la marge de progression reste importante puisque plus de 75% des déchets pourraient être évités : les emballages, les déchets alimentaires et les textiles se retrouvent encore largement dans les poubelles grises. D'où l'importance de maintenir les projets ayant fait leurs preuves, comme le compostage individuel et collectif, le renforcement des donneries, le soutien des acteurs proposant des solutions pour éviter les déchets, mais aussi de les renforcer. Ces orientations seront travaillées avec les acteurs du territoire avec l'objectif d'obtenir une version finalisée du PLPDMA en septembre 2024 et de lancer une consultation du public dans la foulée.

Accompagner les usagers dans le changement de pratiques

Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets, la Métropole de Lyon poursuit également ses actions de sensibilisation afin d'améliorer la prévention des déchets et le tri des emballages et des déchets alimentaires. En porte-à-porte ou sur des lieux d'animation, les services métropolitains et ses prestataires ne ménagent pas leurs efforts pour sensibiliser le plus grand nombre et faire connaître les solutions pour limiter les déchets.

Introduction

Par Laurence BOFFET, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la participation et aux initiatives citoyennes

Les séances informations-débats ont été créées à l'origine pour la CCSPL³, pour leur permettre d'avoir une vision plus complète – et plus large - des sujets de politiques publiques de la Métropole, d'échanger et soulever des questionnements, voire des controverses, et de tenter de trouver quelques réponses et pistes d'actions aux problématiques posées.

Nous ouvrons désormais ces séances à des publics plus larges, afin de partager les sujets avec les acteurs.trices du territoire métropolitain qui sont tous.te.s concerné.e.s par l'évolution des politiques publiques et par les actions menées en leur nom.

La réduction des déchets a déjà fait l'objet de deux séances informations-débats sur le tri des déchets (2019) et sur le Schéma directeur des déchets (2022). C'est pourquoi la séance de ce soir abordera plus spécifiquement la réduction de l'usage des plastiques et les nouvelles orientations 2025-2030 du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'objectif est de vous informer, de répondre à vos questions, mais aussi d'échanger avec vous sur les pistes d'action à mettre en œuvre sur le territoire métropolitain.

Par Isabelle PETIOT, Vice-présidente déléguée à la réduction et au traitement des déchets et à la propreté

La Métropole de Lyon est engagée dans un projet européen de réduction du plastique, et en particulier des plastiques à usage unique. On continue à les utiliser, alors qu'ils posent des problèmes tant au moment de leur usage que leur fin de vie, avec la création de microplastiques qui polluent notre environnement. Aucune solution viable et durable n'existe pour traiter les plastiques, leur recyclage présente beaucoup de limites. Il est aberrant que nos sociétés aient imaginé des emballages éphémères avec un polluant éternel. Réduire l'usage du plastique, et en particulier des plastiques à usage unique, est primordial.

Il est aberrant que nos sociétés aient imaginé des emballages éphémères avec un polluant éternel.

Je souhaite aussi lors de cette séance porter à votre connaissance l'évaluation du programme de réduction des déchets de la métropole et sa révision pour la période 2025-2030.

Je profite enfin de cette occasion pour remercier tous les acteurs engagés aux côtés de la Métropole de Lyon pour la réduction des déchets et leur prévention, et tout particulièrement les intervenants de ce soir pour leur éclairage.

³ Les CCSPL sont des commissions qui ont été créées par la loi ATR (Administration territoriale de la République) de 1992 afin d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ; les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement, et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; le bilan d'activité des services exploités en régie et le rapport annuel établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat. Elles sont composées de représentants élus et associatifs.

PARTIE 1. PLAN « ZÉRO PLASTIQUE ».

Quelles actions existantes à identifier et à valoriser ? Quelles actions à amplifier ?

Le projet européen Eric (*Elevating reuse in cities*)

Par Claire DULIERE, chargée de projet, Zéro Déchet Lyon

L'association Zéro Déchet Lyon œuvre depuis 2015 pour tendre vers une société zéro déchet. Elle rassemble des citoyennes et des citoyens engagés et volontaires, désireux d'agir pour la réduction des déchets et la diffusion du mouvement international Zero Waste. Elle propose pour cela un large panel d'activités sur la métropole lyonnais ayant pour objectif d'informer sur la problématique des déchets, d'inciter et de sensibiliser à la prévention et la réduction des déchets, de lutter contre l'enfouissement et l'incinération à outrance, de proposer des solutions, et de soutenir toute initiative en faveur d'une société zéro déchet.

Une mobilisation européenne pour la prévention des déchets plastiques : le projet ERIC

Le projet ERIC (*Elevating reuse in cities*) vise à diffuser les bonnes pratiques en matière de prévention des déchets plastiques et à impulser les solutions de réemploi au sein des villes européennes. Il bénéficie d'un financement européen jusqu'en mars 2025 et est piloté par Zero Waste Europe. Une dizaine de pays sont concernés et pour chacun d'entre eux, une ONG nationale pilote le projet :

Organisations membres du projet :

Zero Waste France	Ekologi brez meja (<i>Slovénie</i>)
Za Zemiata (<i>Bulgarie</i>)	FoE Cyprus
Rezero (<i>Espagne</i>)	Zelena Akcija (<i>Croatie</i>)
Hnuti Duha (<i>République Tchèque</i>)	FoE Slovakia
Zero Waste Belgium	Zero Waste Italy

Trois territoires français sont engagés dans le projet ERIC

En France, le projet est décliné avec la Ville de Bordeaux, la Métropole de Nantes et la Métropole de Lyon. Les objectifs sont :

- Réduire les plastiques en développant le réemploi
- Rejoindre un réseau européen de villes/agglomération engagées et pionnières
- Apprendre, bénéficier de l'expérience, conseils et ressources disponibles sur ces sujets.

Sur le territoire métropolitain, le projet ERIC se décline en quatre volets d'action :

ACTION #1 : Identifier les actions de prévention et de réemploi déjà présentes dans le Schéma directeur déchets 2030

ACTION #2 : Accompagner à l'élaboration d'un plan de prévention ou d'une feuille de route pour prévenir l'usage de plastiques à usage unique et développer le réemploi sur le territoire

ACTION #3 : Mettre en oeuvre les actions listées par les services de la collectivité

ACTION #4 : Suivre l'avancée des actions grâce à des indicateurs de performance

De quels plastiques parlons-nous ?

Les plastiques à usage unique sont une des cibles principales de la loi AGEC, de la loi climat et résilience, du décret de la stratégie « 3R »... Ils sont interdits s'il existe des alternatives. Pour d'autres produits, notamment les emballages plastiques pour des aliments prêts à consommer, l'objectif est de réduire leur consommation au niveau national et d'être plus exigeant sur leur conception et leur étiquetage.

Il s'agit de produits divers : cotons-tiges, couverts, assiettes, pailles, barquettes alimentaires, contenant de boissons et gobelets en polystyrène, touillettes à café, blister, chips de calage, films...



Le plan « zéro plastique » de la Métropole de Lyon

Par Laurence CAMPAN, responsable du service études et développement, Direction Déchets, Métropole de Lyon

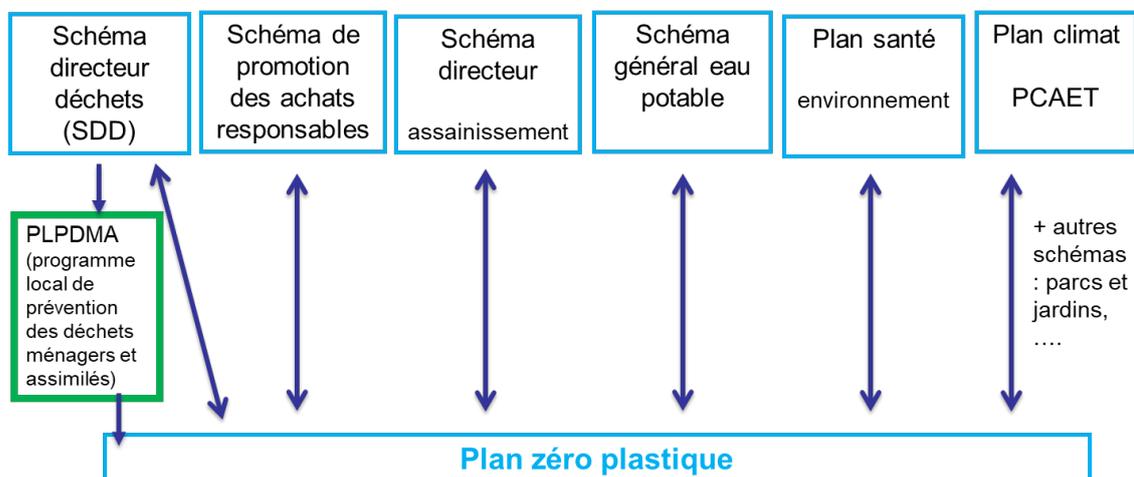
Actuellement, des journées de rencontres se tiennent à Berlin pour que les collectivités partagent leurs expériences en matière de réduction et de prévention des usages des plastiques et génèrent des idées nouvelles. La Métropole de Lyon y signera sa charte d'engagement avec Zéro Déchet pour s'engager dans le programme ERIC.

Ces journées s'inscrivent au moment où des réflexions des instances européennes ont abouti pour accélérer la réduction des plastiques, de la conception jusqu'à la fin de vie, la simplification des matières, leur réemploi, etc.

Le plan Zéro plastique de la Métropole de Lyon

Le programme européen ERIC fixe des résultats à obtenir d'ici 2025. Le principe est donc d'élaborer un plan de réduction des déchets des plastiques à usage unique à l'échelle de la Métropole en s'appuyant sur ce que la Métropole et les acteurs du territoire font déjà : faire connaître les actions déjà réalisées, les amplifier, s'engager à agir « plus vite et plus fort », valoriser et communiquer sur les moyens engagés et les résultats, inventer de nouvelles actions pour 2025 et au-delà.

Par ailleurs, ce plan d'action contribue aux objectifs de différents schémas sur l'ensemble des compétences de la collectivité. Il répond en particulier aux objectifs du Schéma directeur des déchets 2030 et sera un volet du prochain programme de réduction des déchets, le PLPDMA 2025-2030.



Les objectifs du plan d'action

Le plan d'action a été proposé par Zero Waste afin d'avoir une grille de lecture commune à l'ensemble des territoires européens participant au projet.

Axe 1 – Réduire l'utilisation de produits plastiques à usage unique
Objectif n°1 : Limiter la consommation de plastique à usage unique dans la commande publique
Objectif n°2 : Favoriser la consommation de l'eau du robinet pour réduire la consommation de bouteilles plastiques
Axe 2 – Développer le réemploi sur les sites et espaces publics gérés par la Métropole
Objectif n° 3 : Rendre obligatoire la vaisselle réemployable dans les événements organisés sur l'espace public
Objectif n°4 : Généraliser la vaisselle réemployable sur les sites relevant de la collectivité
Axe 3 – Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
Objectif n°5 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'assainissement puis vers les milieux naturels
Axe 4 – Tendre vers un territoire zéro plastique
Objectif n°6 : Sensibiliser et accompagner les citoyens à la démarche zéro plastique
Objectif n°7 : Accompagner les communes et les parties prenantes pour réduire l'usage du plastique à usage unique

Les leviers d'action de la Métropole de Lyon

AXE 1

L'axe 1 *Réduire l'utilisation de produits plastiques à usage unique* (PPUU) se décline ainsi sur le territoire métropolitain :

- Zéro PPUU dans la commande publique (cf Schéma promotion des achats responsables, voté en 2021, commande de buffets traiteurs sans PPUU par la Métropole de Lyon)
- Favoriser la consommation d'eau du robinet (exemple : stratégie métropolitaine de déploiement de fontaines dans l'espace public).

AXE 2:

L'axe 2 vise le *développement du réemploi sur les sites et espaces publics gérés par la Métropole*, en particulier :

- Zéro PPUU dans les événements organisés par la Métropole de Lyon ou sur son territoire (ex. sensibilisation et accompagnement des organisateurs d'événements, élaboration d'une solution mutualisée de vaisselle consignée et fontaine mobile en partenariat avec Citéo)
- Zéro PPUU sur les sites de la Métropole de Lyon (ex. points d'eau dans tous les bâtiments de la Métropole de Lyon, zéro gobelet jetable dans l'accueil café, zéro PPUU dans les lieux de restauration collective)

AXE 3

L'axe 3 vise à *Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique*. Il se décline par la lutte contre les déchets abandonnés, des solutions de captage des déchets dans les réseaux, le logotage des avaloirs « ici commence le fleuve », etc.

AXE 4

L'axe 4 a pour objectif *d'impliquer tous les acteurs du territoire et partenaires de la Métropole de Lyon*, chacun disposant de leviers à son échelle et dans son champ de compétences :

- Mobiliser les citoyens, notamment grâce à des événements (ex. spectacles, goélette Tara Océan)
- Animer une dynamique territoriale pour les entreprises, des communes et des partenaires (ex. soutien des innovations favorisant les consignes et le réemploi, via des appels à projets, chartes rivières et fleuves sans plastiques, territoires sans perturbateurs endocriniens, portage de repas à domicile sans plastique en collaboration avec les CCAS).

Des pourvoyeurs de solutions œuvrant déjà au « zéro plastique »

Fontaine à eau zéro déchet en intérieur

Créé en 2021
pour lutter
contre les PPUU

Fontaines murales, permettant le
remplissage des gourdes



Module de fourniture d'eau en extérieur

Composé de 6 robinets
Déjà présent aux Nuits de
Fourvière, aux Subsistances, à
Jazz à Vienne, etc.

Nouveau module présenté le
21/3/2024



Contenants réutilisables

Vitrine intelligente,
installée en entreprise,
proposant des plats de
qualité, cuisinés par des
artisans régionaux et
servis dans des bocaux.
Bocaux récupérés,
nettoyés et réutilisés



La vitrine des
produits locaux

Rebooteille

Suivons la consigne !

Filière de réemploi des emballages en verre
dans le Rhône, la Loire et l'Ain
163 points de collecte
260 000 bouteilles collectées l'an dernier



Propose des solutions de contenants réutilisables pour les restaurants

Couverts 100% naturels, résistants à la chaleur, réutilisables, fabriqués en France, compostables en fin de vie
Déjà présents chez Jules, Ninkasi, sur le Tour de France, etc.



Réemploi de fût inox

Entreprise proposant aux brasseries artisanales le lavage, la location et le transport de fûts inox



Échanges

- Isabelle PETIOT, Vice-présidente déléguée à la réduction et au traitement des déchets et à la propreté, ajoute que **la Métropole de Lyon accompagne les acteurs économiques du territoire qui innovent et proposent des solutions zéro plastique**. Ils complètent les actions que la collectivité met en place.
- Laurence BOFFET, explique qu'**Eau du Grand Lyon, la régie publique d'eau potable, mène également des actions en collaboration des acteurs privés**.
- 79 collèges sont gérés par la Métropole de Lyon, la plupart proposent un service de restauration, produite sur place ou par des prestataires. **Comment accompagner ces collèges vers le réemploi et l'abandon du plastique ?** demande Dominique NACHURY, conseillère métropolitaine.

Isabelle PETIOT explique que des contenants réutilisables sont privilégiés lorsque cela est possible. Pour certaines pratiques, ce n'est pas encore possible. Dans les nouveaux marchés publics, c'est un facteur qui est pris en compte. Plus généralement, elle appelle aussi à rester vigilante sur les « fausses bonnes solutions », comme certains emballages dits compostables, alors qu'ils comportent en réalité un film plastique.

Dans le cadre de l'identification d'actions en cours, Fabien GUIDON a interrogé le personnel de restauration : les PPUU ne sont plus utilisés. Seuls des yaourts sont encore proposés dans leur emballage plastique. Des alternatives avec des prestataires proposant des solutions de consigne pourraient être testées. Des projets sont également étudiés pour permettre aux collégiens de s'alimenter en eau, notamment dans les temps hors restauration.

La stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique de Métropole Rouen Normandie

Par Nathalie CORDIEZ, chargée de projets du Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique, Métropole Rouen Normandie



Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015, le territoire de la Métropole Rouen Normandie représente 71 communes et 500 000 habitants.

500

Le territoire est traversé par la Seine et ses affluents. La préservation des cours d'eau est donc un enjeu très important.



Rappel des enjeux globaux

- Les macro-plastiques représentent 8 millions de tonnes de pollution dans les océans chaque année.
- Plus de 80% de la pollution plastique présente dans les océans provient de la terre, via le vent, le ruissellement et la dégradation.
- En France, 80 000 tonnes de déchets plastiques sont rejetées dans les milieux naturels chaque année.
- En Seine, 100 à 200 tonnes de déchets plastiques sont acheminées en mer chaque année (estimation LEESU, laboratoire de recherche Eau, Environnement et Systèmes Urbains)

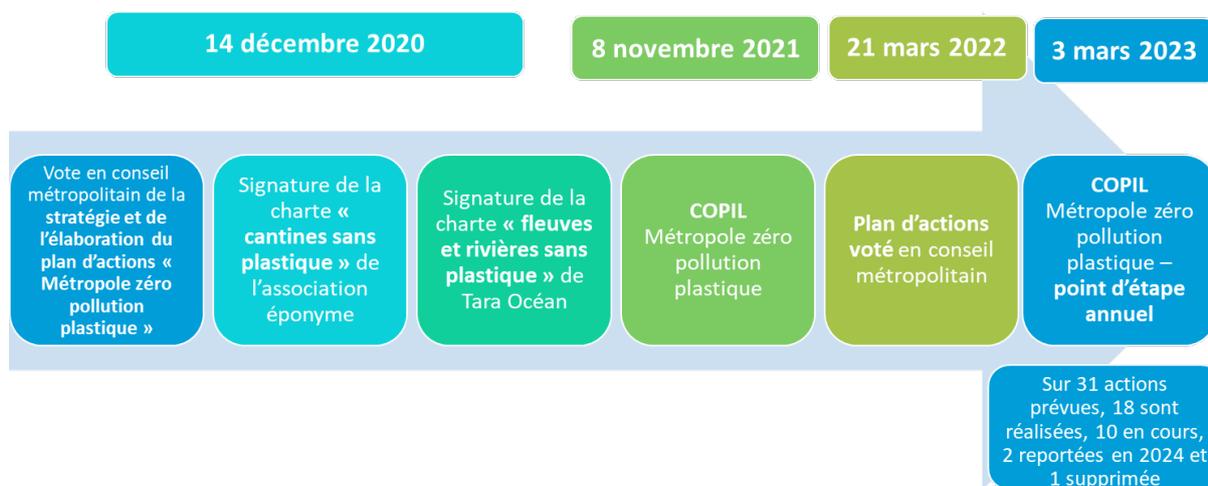
- Dans 1m³ d'eau de l'estuaire de la Seine, on retrouve de 1 à 38 particules de microplastiques (GIP Seine-Aval, pilote du programme de recherche Seine-Aval s'intéressant au fonctionnement écologique de l'estuaire de la Seine en lien avec les activités humaines).

Les enjeux à l'échelle du territoire de Métropole Rouen Normandie

- 70% des communes de la Métropole sont traversées par la Seine ou l'un de ses affluents.
- Des volumes importants de déchets macro-plastiques sont jetés sur l'espace public (mégots, restauration à emporter, bouteilles en plastique, emballages, etc.).
- L'estuaire de la Seine, sur lequel se situe la MRN, est particulièrement concerné par les microplastiques, du fait des zones d'accumulation et de fragmentation des plastiques. D'où la nécessité d'agir à la source pour éviter l'arrivée du plastique dans la Seine.

Les engagements de Métropole Rouen Normandie contre la pollution plastique

En 2018, la Métropole de Rouen s'était fortement engagée dans la COP21, avec la signature des accords de Rouen qui prévoyait diverses actions avec les entreprises, les citoyens et les associations. Dans ce contexte, la Métropole de Rouen a mis en place des outils d'accompagnement du changement de comportement. En 2020, le conseil métropolitain a affirmé et amplifié sa stratégie contre la pollution plastique (voir ci-dessous) :



Cette stratégie d'actions consiste à :

- Positionner la MRN comme collectivité fédératrice des actions engagées par elle-même et par d'autres acteurs sur son territoire
- Accompagner les expérimentations de substitution et de changement d'usages. La Métropole Rouen Normandie travaille avec une psychologue sociale afin de penser les actions en partant des usagers et de leurs besoins.
- Appuyer les efforts de réduction des déchets, notamment en lien avec le PLPDMA
- Rassembler les actions sous un label visible et attractif : « pollution zéro plastique »
- Soutenir les efforts de recherche et de diffusion des connaissances scientifiques. Le pavillon des transitions est un lieu dédié permettant de partager et de vulgariser les connaissances sur le sujet.

La stratégie se décline en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions :

Axe 1 – Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique	6 objectifs 14 actions
Axe 2 – Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastique	1 objectif 2 actions
Axe 3 – Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique	1 objectif 5 actions
Axe 4 – Réduire localement la pollution plastique existante	1 objectif 2 actions
Axe 5 – Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens	2 objectifs 8 actions

Zoom sur l'axe 1/objectif 3 : accompagner la réduction du plastique à usage unique pour les contenants alimentaires

Cet objectif recouvre des actions comparables à celles de la Métropole de Lyon :

- suppression des contenants alimentaires en plastique jetable sur les événements et manifestations organisés par la Métropole,
- accompagnement des organisateurs de manifestations pour supprimer les contenants alimentaires jetables
- accompagnement du développement des systèmes de consigne et simplification de leur accès pour les commerçants et les consommateurs.

Quelques résultats obtenus en 2022 : mise en place des événements internes zéro déchet ; mise en place d'une « Charte d'engagement de l'organisateur d'éco événement » au Pavillon des Transitions (23 événements) ; 107 écomanifestations labellisées (74 323 participants) ; dotation de 29 170 gobelets réutilisables ; accompagnement spécifique d'événementiels d'ampleur organisés sur le territoire

En 2023, le dispositif écomanifestation a été renforcé avec la mise à disposition de fontaines à eau, de cendriers de vote et de carafes.

Exemple d'engagement sur un événement d'ampleur : l'Armada 2023

L'Armada regroupe les plus grands voiliers du monde dans le port de Rouen. Cet événement accueille 6 millions de visiteurs sur 7 km de quais de Seine.

L'édition 2023 a été l'occasion de faire de l'événement **un modèle d'éco-exemplarité** avec pour priorité la réduction de l'usage des plastiques à usage unique et des déchets.

Une charte et des actions engageant l'ensemble des acteurs, organisateurs, exposants, traiteurs, bateaux et partenaires, ont été mises en œuvre :

- interdiction de vendre des bouteilles d'eau en plastiques de moins d'1 litre, des goodies emballés dans du plastique, etc.

- installation de 6 fontaines à eau, de cendriers de vote, de corbeilles de ville
- expérimentation d'un service de consigne de contenants alimentaires auprès d'un *food court* pilote (aire de restauration) et de ses 6 *food trucks*. Le dernier kilomètre, vers la station de lavage, était assuré par « Tout en vélo » afin d'éviter les véhicules polluants. « L'usage de la consigne a exigé de la pédagogie : changer ses habitudes lorsqu'on est habitué à utiliser du jetable lors d'un événement n'est pas si simple », précise Nathalie CORDIEZ.

Finalement, l'engagement de tous a permis l'économie :

- de 4827 kilos de plastique (152 palettes de bouteilles d'eau) grâce à la distribution de 115 000 litres d'eau
- de 40 kilos d'emballages grâce à l'utilisation de 3370 emballages consignés.



Échanges

- **Qu'apporte la psychologue sociale dans votre démarche ?**

Nathalie CORDIEZ explique que la psychologue sociale analyse les pratiques quotidiennes, les besoins, et les habitudes des commerçants et des clients. Une meilleure connaissance des besoins et des freins au changement permet de travailler sur les bons leviers et d'essayer de pérenniser les changements dans le temps.

- **La Métropole Rouen Normandie est-elle précurseur ou travaille-t-elle en lien avec Paris, notamment pour les Jeux olympiques ?**

La Métropole Rouen Normandie a beaucoup travaillé avec Eau de Paris, sur le dispositif « remplissez votre gourde » avec l'identification des structures participant à la démarche (autocollants) facilitant l'échange avec les usagers et un projet de cartographie d'accès à l'eau potable... Sur les Jeux olympiques, il n'y a pas de collaboration spécifique. La Métropole Rouen Normandie travaille au long cours avec Paris sur le changement de comportement.

PARTIE 2. PROGRAMME DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.

En route vers un nouveau programme 2025-2030 pour la Métropole de Lyon !

Évaluation et révision du PLPDMA

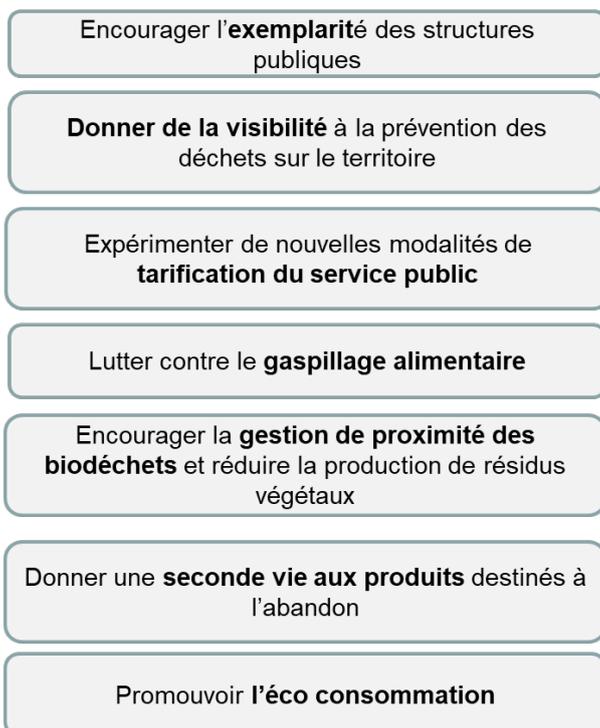
par Fabien GUIDON, animateur du PLPDMA, Direction déchets, Métropole de Lyon

Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est un projet de territoire réglementaire qui rassemble un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Les gisements de déchets concernés sont les ordures ménagères (poubelle grise), les bacs de tri (poubelle verte), le verre (conteneurs à verre) et enfin ce qui est apporté en déchèterie (hors gravats).

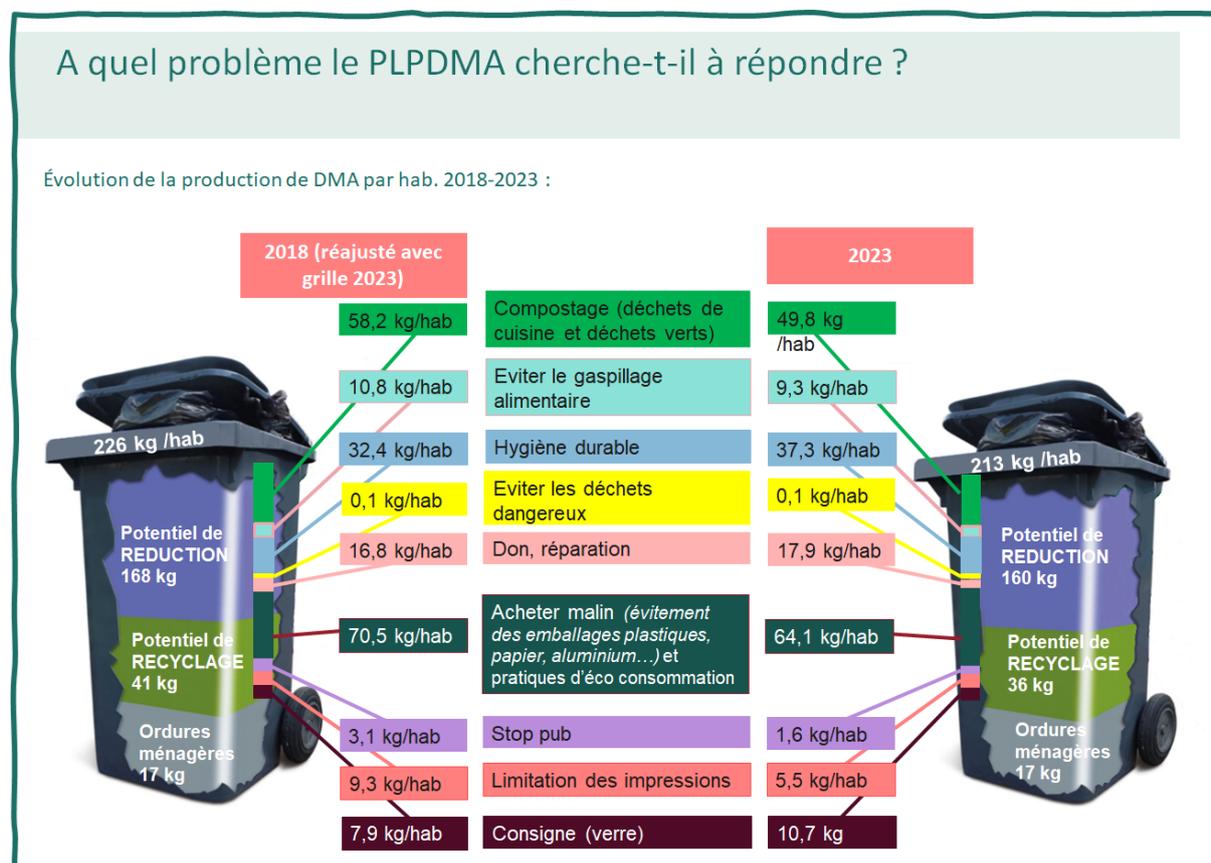
Les objectifs chiffrés de la Métropole de Lyon s'inscrivent *a minima* dans ceux fixés par la réglementation nationale. La loi AGECE fixe une réduction de 15% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2030. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, on est passé de 400 kg/habitant en 2010 à 350 en 2022. L'objectif est de poursuivre la baisse et d'arriver à 335 kg/habitant en 2030.

Les thématiques phares de ce programme, imbriquées au Schéma directeur déchets, sont :



Pourquoi mettre en œuvre un PLPDMA ?

Si la trajectoire de la Métropole est positive, la marge de progression est importante : plus de 75% des déchets peuvent être évités. Il s'agit en particulier des emballages encore trop présents dans les poubelles grises, des déchets alimentaires et des textiles sanitaires.



(Données 2023 encore provisoires à ajuster à l'issue de la campagne MODECOM 2023-2024)

Quelques exemples de projets réalisés

- Le compostage individuel et collectif. L'objectif des 30 000 composteurs individuels et 900 composteurs partagés va bientôt être atteint.
- Les donneries, espace en déchèterie permettant de recueillir plus de 300 tonnes d'objets en bon état et participant à donner une seconde vie à ces objets.
- Un réseau avec les communes sur la prévention des déchets (2 séances par an).
- Le soutien des acteurs du territoire est un autre mode d'action, avec notamment la carte des initiatives (1300 points) et un appel à projets permettant de financer des acteurs engagés dans la réduction des déchets. Un nouvel appel à projets est d'ores et déjà prévu en 2024.

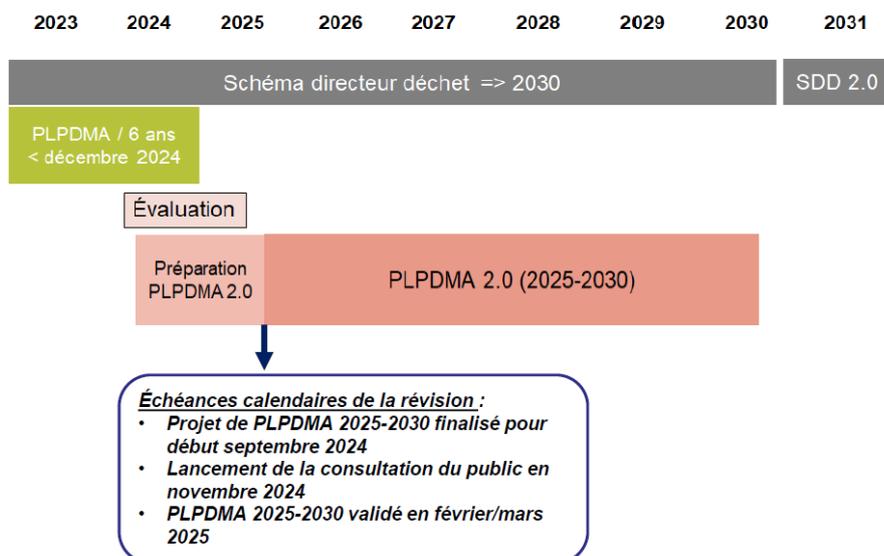


Lauréats 2023 de l'appel à projet déchet de la fondation de soutien à l'innovation sociale soutenue par la Métropole de Lyon

Des exemples de projets majeurs en cours

- Développement de **projets d'éco-centres** (lieux ouverts aux usages favorisant le don et le réemploi) **et de végétries** (à la fois lieux de sensibilisation et aires de dépose de végétaux, destinés à être broyés, complémentaires aux plateformes de compostage).
- Progression sur **l'achat public durable**, avec l'intégration de prescriptions dans les marchés
- Progression vers **une démarche d'écoresponsabilité au sein des événements**
- Mise en place d'un **service numérique zéro déchet** (chatbot conversationnel) permettant d'agréger toutes les solutions locales)

Le calendrier du nouveau PLPDMA



La révision du PLPDMA implique la mobilisation des acteurs

Les acteurs et partenaires recevront prochainement une invitation de la Métropole de Lyon pour participer à la révision du PLPDMA.



Le témoignage d'un acteur engagé sur le zéro déchet : Enjoué
par Sandrine VELOURS, manageuse de proximité, Enjoué

Donner une seconde vie aux jouets

Enjoué a pour ambition de résorber le chômage de longue durée en mobilisant ses salariés sur la collecte, la revalorisation et le réemploi de haute qualité des jouets, jeux, livres pour enfants. Cette activité concourt à éviter l'achat de produits neufs.

Créée en 2021, la structure Enjoué a reçu son habilitation en tant qu'entreprise à but d'emploi pour le fonds d'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en janvier 2022.

Enjoué est implanté dans le quartier Saint Jean de Villeurbanne.



Quel appui de la Métropole de Lyon ?

La Métropole de Lyon a apporté son soutien à Enjoué dans les principales étapes de son activité :

- Prototypage et lancement de l'activité, portée par le booster Saint-Jean (juin 2020-novembre 2021)
- Statuts déposés pour la nouvelle association Enjoué (novembre 2021-avril 2022)
- Enjoué devient employeur et porteur de l'activité (avril 2022)
- Changement d'échelle en lien avec la nouvelle filière REP jouets (2024).

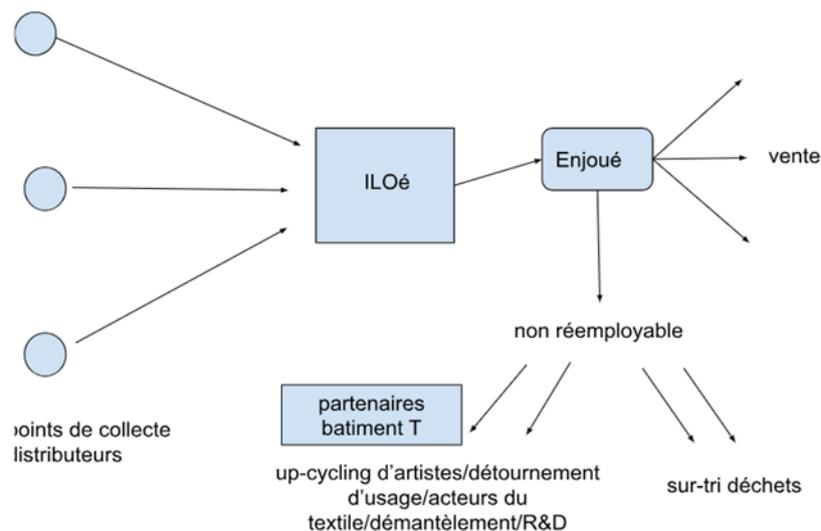
Chiffres marquants de 2023

- 16 valoristes issus du chômage longue durée
- 2 alternantes/1 directeur/1 manageuse de proximité
- 100 dons de particuliers et 22 collectes organisées en entreprises, soit 8 000 kilos collectés
- 8 *team building* pour sensibiliser le grand public
- 3 boutiques éphémères
- 12 ventes éphémères lors de festivals et d'événements
- 3 fresques du jouet organisées dans des structures lyonnaises.

Enjeu 2024 : changer d'échelle et répondre aux enjeux de la REP par la coopération

Pour cela, Enjoué prévoit trois actions majeures :

- Son installation dans un local dédié et adapté à son activité, et l'embauche de nouveaux valoristes
- La massification du réemploi en collaborant avec la collecte des jouets réalisés par ENVIE/ILOé dans le cadre de la REP
- L'expérimentation de nouvelles boucles entre acteurs de collecte et de réemploi.



Projet de test de nouvelles boucles de coopération en vue de massifier le réemploi

La sensibilisation sur la prévention et le tri des déchets : évolutions des pratiques et perspectives

par Fabien GUIDON, animateur du PLPDMA, Direction déchets, Métropole de Lyon

Une politique ambitieuse sur la réduction des déchets et l'amélioration du tri d'ici à 2030

Les objectifs fixés par la Métropole de Lyon sont les suivants :

- Réduire de 25% la production des déchets ménagers et assimilés par an et par habitant, soit environ – 90 kg/habitant
- Augmenter la valorisation matière et organique et atteindre l'objectif de 60% des déchets valorisés
- Diminuer de 50% la quantité incinérée de déchets ménagers et assimilés collectés
- Viser le zéro enfouissement des encombrants.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse, l'axe 2 du Schéma directeur : « Accompagner les usagers dans le changement de pratiques » prévoit des actions de sensibilisation visant à l'horizon 2030 :

- Diminuer le taux de refus de tri des emballages et papiers à moins de 20%
 - Disposer d'un taux de refus de tri des déchets alimentaires inférieur à 5%.
- Les services métropolitains prévoient de sensibiliser 140 000 habitants/an à la prévention et au tri des déchets*

Retours sur le programme d'actions 2023 : les opérations d'envergure

Ces opérations consistent à toucher un nombre important d'habitants sur un territoire donné : en porte à porte ou sur des lieux d'animation.

<p>Communes ciblées en opération d'envergure « prévention et tri »</p>	<p>Irigny, Oullins, Décines, Jonage, Limonest, St Didier, La Mulatière, Rillieux-la-Pape (ZAC), Bron (quartier), Collonges au Mont d'Or, Chassieu, St Cyr</p> <p>Soit 115 687 habitants</p>	
<p>Communes ciblées en opération d'envergure « déchets alimentaires »</p>	<p>Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Lyon 4, Lyon 6, Lyon 8</p> <p>Soit 306 730 habitants</p>	

Les autres actions de sensibilisation

Ces actions sont généralement menées après les opérations d’envergure. Il s’agit d’opérations ponctuelles et complémentaires, comme des « piqûres de rappel » des bonnes pratiques. Elles sont conduites sous différentes formes : animations et porte-à-porte ponctuels, marchés, événements en lien avec les communes, formations de gardiens, écoles, collèges...

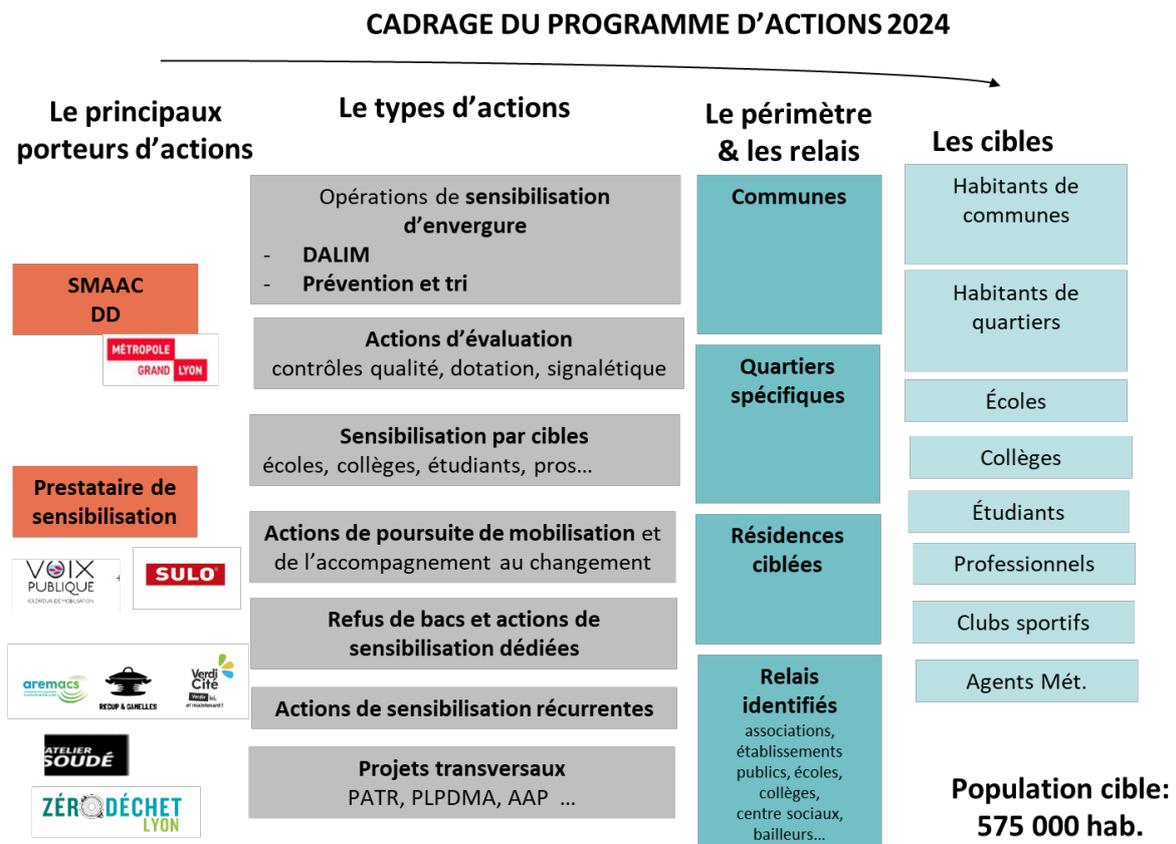
Ces actions ont concerné 11 000 habitants en 2023.

Bilan 2023

Le nombre de foyers sensibilisés en porte-à-porte, par des agents métropolitains ou des prestataires, a considérablement augmenté entre 2020 et 2023 pour atteindre **un taux de sensibilisation de 53%**, soit 116 439 foyers (233 459 habitants).

Grâce à **la montée en puissance des animations, le nombre de personnes sensibilisées** sur la prévention, le tri des emballages et des papiers, les bornes de récupération des déchets alimentaires (bornes DALIM) **s’élève à 39 636, soit près de 4 fois que l’objectif fixé.**

Le programme d’actions 2024



SMAAC : Service mobilisation et accompagnement au changement

DD : Direction des déchets

En 2024, les équipes vont se concentrer sur :

- **les opérations d'envergure sur la réduction des déchets alimentaires**, liée notamment au déploiement des bornes de récupération des déchets alimentaires (bornes DALIM). L'objectif est de cibler 455 000 habitants.
- **les opérations d'envergure pour la sensibilisation à la prévention et au tri**, car il y a besoin de rappeler les pratiques à tenir. L'objectif est de sensibiliser 105 000 habitants.

La formation d'ambassadeurs sur les thématiques de la prévention des déchets et des fresques du climat est également poursuivie. En 2023, 22 agents ont suivi au moins une formation et 429 heures de formations ont été dispensées.

Le service mobilisation et accompagnement au changement travaille également à **l'évolution des supports d'animation**, notamment pour aborder des thématiques concrètes comme « Je prépare mon goûter zéro déchet ».

Les équipes préparent également **le renouvellement du marché public de sensibilisation pour 2025** qui sera plus ambitieux en termes d'objectifs.

Échanges

- **Que vont devenir les composteurs de quartier ?**

Fabien GUIDON explique que la Métropole de Lyon doit proposer une palette de solutions pour trier à la source les biodéchets. L'objectif est de maintenir ces composteurs de quartier et de proposer des bornes de récupération des déchets alimentaires dans les zones denses. Celles-ci permettent en outre d'accueillir des déchets, interdits aux composteurs de quartier. Les composteurs de copropriétés où les collectifs d'habitants sont les moins ancrés sont les plus fragiles, mais beaucoup continuent et permettent de valoriser sur place le compost, d'entretenir le lien social, etc. Préserver cette complémentarité est pertinent.

- **Quel bilan dressez-vous des bornes de récupération des déchets alimentaires ?**

Laurence CAMPAN annonce qu'un bilan sera partagé dans le prochain numéro du MET ([n°42](#)), le journal de la Métropole de Lyon. Actuellement, un tiers du gisement potentiel est collecté, soit environ 12kg/an/habitant. Il y a peu d'erreurs de tri et le compost obtenu est de bonne qualité, répond aux normes en vigueur et est utilisé en agriculture. Les bornes à compost permettent d'éviter la moitié des flux déposés dans les poubelles grises. La Métropole reçoit encore des demandes de composteurs collectifs, y compris dans des zones où des bornes de récupération sont présentes. Une dynamique est engagée.

- **À qui doivent s'adresser les habitants souhaitant agir dans leur quartier, relayer les consignes de tri, sensibiliser, etc. ?**

Il faut s'adresser au service accompagnement au changement, pilotée par Bérangère VINCENT, au sein de la direction déchets de la Métropole de Lyon sensibilisation-prevention-tri@grandlyon.com ou encore aux structures partenaires qui interviennent sur ces sujets.

- **Comment aider les professionnels voulant se mettre en marche ? On peut être très impliqué à titre personnel et vouloir décliner aussi son engagement dans le monde professionnel.**

Tous les professionnels ont l'obligation de trier leurs déchets alimentaires. Les gros producteurs de déchets doivent être autonomes. La Métropole de Lyon accompagne les professionnels produisant moins de 840 litres de déchets assimilés par semaine et propose le compostage pédagogique ou le compostage partagé. Inès JENNEPIN, responsable de l'accompagnement des professionnels à la direction des déchets, explique que les professionnels peuvent donc faire une demande de composteurs si les conditions sont réunies.

Quant aux petits producteurs de déchets ménagers et assimilés (moins de 120 litres par semaine), ils peuvent utiliser les bornes de récupération.

Une adresse mail permet de questionner les services : compostage@grandlyon.com.

- **Quid des déchets textiles ?**

Laurence CAMPAN répond que les analyses du contenu des poubelles grises sont en cours d'exploitation. Mais on sait déjà que la proportion de déchets textiles dans les poubelles grises et les poubelles jaunes reste importante. La présence de textiles occasionne des problèmes dans les chaînes de valorisation des déchets. Une réflexion avec la direction du développement responsable de la Métropole est en cours pour faire émerger des solutions de valorisation du textile. La Métropole travaille également avec les communes pour développer les bornes de collecte des textiles dans l'espace public et au sein des déchèteries car le parc actuel est insuffisant. On travaille enfin sur les filières de valorisation et de réutilisation du textile, afin d'éviter l'exportation et la mauvaise gestion de ce type de déchets.

Liste des personnes présentes

PARTICIPANTS

ANDRE Marie-Pierre	UCIL
ANGELETTI Lucien	EBC Lyon Métropole
BARBIER Vanille	EM Lyon Business School
BOUCHARD Monique	ATTAC Rhône
BRUYERE Olivier	Mouvement de palier
BURGUION ARMANET Christine	ATTAC Rhône
BUTHURIEUX Aurélien	Recyclerie sportive
CARRET Lauryn	Université Lyon 3
CASATI Régis	CARPA Rhône
CHAMOULAUD Fabienne	Conseil de développement
CHEVALLIER Alexandre	ComUE Université de Lyon
CORMAN François	Habitant
COSTE Paul	CAEL Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais
COUDER Sabine	Habitante
DARMON Gaëlle	CAE Petra Patrimonia
DEVIDAL Margot	Voix Publique (ESS)
DOMINIQUE Henri	Confédération nationale du logement
DURAND Maëllia	Ireps
EYRAUD Denis	UCIL
FLUSION Thomas	Citeo éco-organisme
FORITTE Sarah	Voix Publique (ESS)
FOURNIER Léa	EM Lyon Business School
FRIAUD Jean-Marc	EELV
GONNET Jean-François	CRARQ/Mouvement des régions
GRAIONI Flora	AEDH
HEDDE Floriane	Réseau OMERIS/IFROSS
HIGELIN Juliette	Habitante
JACQUES Michel	ATTAC Rhône
JALABERT Marie-Laure	Académie de Lyon
MAISONNEUVE Sarah	Twyd (ESS)
MARCEL Monique	AVF
MAUREL Guillaume	Wings of the ocean
MESSINA Carla	Étudiante Master de Psychologie sociale
NAGY Marie	Reus'eat
PETAT Hugo	Citeo éco-organisme
PLICHON Isabelle	Eau Bien Commun
REITZ Etienne	Mouvement de palier
REVESZ Charly	Voix publique (ESS)
ROBERT Stéphane	Reboteille Apporteur de solutions
ROCHETTE Jean-Pierre	UFC Rhône
SCARINGELLA Esther	Aremacs AURA
TERRIER Isabelle	Coup de Pouce pour la planète
THIBAUDIER Bastien	Petrichor/Cubdo
TOULERON Alain	Eau Bien Commun

INTERVENANTES EXTERIEURES

CORDIEZ Nathalie	Métropole de Rouen
DULIERE Claire	Zéro déchet Lyon
VELOURS Sandrine	Enjoué

ÉLUES

BOFFET Laurence	Vice-présidente
FOURNEYRON Virginie	Adjointe au Maire du 6 ^e arrondissement de Lyon
PETIOT Isabelle	Vice-présidente
NACHURY Dominique	Conseillère métropolitaine

SERVICES DE LA METROPOLE (organisateurs*)

BERNARD Cécile	Chargée de mission études générales déchets, direction déchets
BRIAND PONZETTO Claudie	Cheffe de projet stratégie cycle de l'eau
CAMPAN Laurence*	Responsable du service études et développement, direction déchets
DAVID Catherine	DGA - Délégation gestion et exploitation de l'espace public
DEBIESSE Christian*	Directeur des déchets
DESHAUTEL Lise	Conseillère technique Cabinet
DESOUCHES Anouk	Responsable du service climat résilience
D'HENIN Clara	Chargée d'études générales, délégation transition environnementale et énergétique
GAUTHIER Lisa*	Chargée de mission, direction prospective et dialogue public
GUIDON Fabien*	Chargé de mission prévention, direction déchets
HOHMANN Sophie*	Chargée de mission, direction prospective et dialogue public
JENNEPIN Inès *	Responsable accompagnement des professionnels, direction déchets
PEREZ-RAPHOZ Dorine*	Cheffe de projet, direction déchets
VINCENT Bérange	Responsable du service mobilisation et accompagnement au changement
VIAL Hélène	Coordinatrice animation, service climat résilience

Les ateliers collaboratifs :

enrichissons collectivement le plan « zéro plastique » de la Métropole de Lyon

Durant la séance information-débat du 19 mars 2024, trois ateliers ont été proposés aux participants. Sous la forme de « world café », chaque participant a pu échanger et apporter sa contribution aux sujets suivants. Nous vous proposons ci-dessous les idées-clés.

Atelier 1. Comment tendre vers l'utilisation massive de contenants réutilisables sur le territoire ? Animé par Fabien GUIDON, animateur du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Direction Déchets, Métropole de Lyon

Quelles actions ?

- Mettre en place une offre massive de contenants réemployables chez les commerces, traiteurs, organisateurs d'événements... : boîtes en carton, bocaux en verre, etc., si possible uniformisés, pour accroître l'offre disponible
- Sensibiliser sur l'usage du réemployable et communiquer dans l'espace public (via notamment un film) afin de déconstruire les a priori et améliorer l'image du vrac ((rassurer sur la qualité, l'hygiène)
- Accompagner le changement auprès des citoyens et commerçants
- Appliquer la réglementation (ex. sac plastiques persistants sur les marchés et auprès de commerçants)

Comment ?

Actions auprès des professionnels

- Déployer des actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels sur la réutilisation, le réemploi des contenants et leur coût
- Apposer un logo/un macaron chez le commerçant pour valoriser son engagement à l'égard du réemployable
- Faire connaître les solutions de contenants réutilisables aux restaurateurs de vente à emporter / traiteurs
- Accompagner les structures professionnelles en finançant l'achat de matériel, en s'appuyant sur les acteurs déjà en place mais aussi en leur demandant de sensibiliser les clients
- Proposer aux commerçants de proposer la vente de contenants réutilisables notamment sur la vente à emporter

Actions auprès du grand public

- Utiliser la logique de l'offre : faire connaître les options, montrer les contenants, miser sur l'effet d'entraînement, le bouche à oreille
- Sensibiliser par une campagne de communication rassurante et marquante, à l'instar par exemple du « manger 5 fruits et légumes par jour » qui est dans tous les esprits : « je fais mes courses, je rapporte mon contenant »
- Démocratiser le gobelet consigné dans les structures, les écoles, les entreprises (en permettant d'utiliser son propre contenant)
- Utiliser les événements afin de toucher un public plus large

Rôle de la Métropole

- Communiquer sur les solutions existantes apportées par les acteurs
- Sensibiliser les consommateurs : expliquez la réglementation, faire connaître l'usage des contenants réemployables
- Sensibiliser les commerçants : faire de la pédagogie sur le coût des emballages
- Fédérer la dynamique, mettre en réseau les acteurs
- Acheter des contenants pour amorcer la démarche et constituer un pool de départ
- Apporter son soutien financier aux acteurs et aux initiatives innovantes, pour les faire émerger ou les massifier

Cibles

- Commerçants, traiteurs, organisateurs d'événements, établissements d'enseignement supérieur
- Habitants, jeunes

Partenaires & relais

- Fédération de professionnels, associations de commerçants, établissements d'enseignement supérieur

Comment les mobiliser ?

- Faire émerger et animer la dynamique de réseau

Synthèse

- Acquisition d'un pool de contenants (matière ? auprès de qui ?) utilisables par les commerces et les organisateurs d'événements
- Sensibiliser/accompagner au changement pour lever les idées reçues, améliorer l'image des pratiques du vrac et l'usage des contenants réutilisables
- Communiquer massivement sur l'usage de contenants afin que cela devienne une norme

Remarques/questions en suspens

- Quelle matière pour les contenants réemployables ?
- Quelle compostabilité des contenants ou recyclabilité ?
- Qui contrôle l'usage de plastique interdit ou l'application d'une tarification plus basse pour les clients amenant des contenants ?
- Dans quelles situations interdire les petites bouteilles en plastique ?

Atelier 2. Comment organiser un événement d'ampleur sur le zéro plastique en 2025 ? Animé par Dorine Perez-Raphoz, cheffe de projet, Direction Déchets, Métropole de Lyon

Quelles actions ?

- Proposer des animations variées alliant plaisir et information/sensibilisation : musiques, spectacles vivants, ateliers (à destination des familles notamment, challenges, conférences...
- Format : sur plusieurs jours ?

Comment ?

- Opter pour un événement itinérant sur le territoire métropolitain ou décliné sur plusieurs endroits
- Étudier l'opportunité de greffer cet événement à un autre existant déjà et drainant beaucoup de monde

Rôle de la Métropole

- Lancer des appels à projet
- Mobiliser les communes
- Croiser les politiques publiques (santé, énergie, cycle de l'eau...) pour mieux sensibiliser les habitants

Cibles

- Grand public, associations (événementiel, nature, énergie, zéro déchet, ramassage...), institutions, écoles, MJC, bibliothèques, EHPAD, professionnels, médias, restaurateurs, autres collectivités, voire industriels (sur invitation)

Partenaires & relais

- Associations, médias, Maisons de la Métropole, associations culturelles

Synthèse

Créer un événement :

- festif et original pour attirer un large public, notamment des personnes non sensibilisées
- multi formats (conférences, ateliers, challenges, animations culturelles...)
- itinérant pour aller vers les différents publics et impliquer les communes
- transversal en lien avec la santé, l'énergie et le cycle de l'eau

Il est précisé de :

- s'appuyer sur un événement existant, comme la fête de la Musique qui est très populaire. En revanche, la fête des Lumières du 8 décembre ne semble pas appropriée car elle n'est pas déclinée dans l'ensemble des communes métropolitaines.

- ne pas créer un évènement de toute pièce spécifiquement sur le ce sujet, car seules les personnes convaincues se mobiliseraient
- mettre en place un plan d'action zéro plastique à usage unique (ZPUU) sur plusieurs années pour une montée en puissance des actions associées au plan d'actions sur le zéro plastique à usage unique sur plusieurs années, afin de tenir compte des contraintes de mises en œuvre

Remarques / Principes d'action

- Mettre en action les habitants et professionnels
- Embarquer et s'appuyer sur les communes

Atelier 3. Comment développer le zéro plastique dans le monde professionnel ?

Animé par Lisa Gauthier, chargée de mission, Direction prospective et dialogue public, Métropole de Lyon

Quelles actions ?

- Diagnostiquer/remettre en question ses pratiques professionnelles : certains plastiques à usage unique ne peuvent être remplacés (ex. dans le secteur médical), mais d'autres le peuvent
- Revenir à certains matériaux (ex. tissu, verre) et renouer avec les services supports appropriés (ex. collecte, buanderie, centre de lavage).
- Valoriser les bonnes pratiques
- Utiliser du matériel de 2^{nde} main, diffuser/faciliter la culture de la 2^{nde} main qui semble moins présente chez les professionnels

Comment ?

- Poser un diagnostic, utiliser par ex. la méthode BISOU (Besoin, Immédiat, Semblable, Origine, Utile)
- Identifier des alternatives au plastique qui ne prennent pas plus de temps et ne coûtent pas plus cher
- Revoir aussi les paramètres de choix : le coût ne peut être le seul indicateur !
- Partager les bonnes pratiques par secteur
- Sensibiliser, informer, communiquer, changer l'image du réemploi
- Imposer un mode de faire

Rôle de la Métropole

- Utiliser le levier de la commande publique
- Mettre en place un label pour informer et valoriser les commerçants vertueux
- Faire du lobbying pour faire évoluer les lois et taxes

Cibles

- Tous les professionnels, mais adapter les actions en fonction des secteurs

Partenaires & relais

- Pouvoirs publics
- Fédérations professionnelles

Retrouvez toutes les ressources
millenaire3.com

Direction de la prospective
et du dialogue public

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com